

Le Comité permanent considère que l'objectif prioritaire des programmes de prévention doit être d'inciter les enfants et les adolescents à ne pas commencer à consommer des drogues.

4. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de consacrer en priorité aux enfants et aux adolescents les fonds du programme de prévention de l'abus des substances dangereuses.

Le gouvernement du Canada a annoncé son intention de lancer une campagne de sensibilisation du public par l'intermédiaire des médias. Le Comité permanent souhaite que la campagne ne soit pas centrée uniquement sur les drogues illicites et qu'elle donne une idée exacte de tous les aspects du problème de l'abus des substances dangereuses.

Les campagnes traditionnelles d'information du public dans les médias ne s'adressent pas particulièrement aux personnes qui ont le plus besoin d'information ou qui courent les plus grands risques. Des témoins ont parlé au Comité de deux initiatives récentes qui permettent aux gens d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin grâce à un numéro de téléphone de libre-appel. En Saskatchewan, on a installé une ligne téléphonique gratuite au centre de traitement Calder de Saskatoon pour permettre à ceux qui le veulent de discuter avec un conseiller qui peut leur indiquer où obtenir des services de traitement.

En Ontario, la Fondation de la recherche sur la toxicomanie a une ligne téléphonique d'information sur la drogue et l'alcool avec plus de 60 messages préenregistrés. Les personnes qui utilisent ce service confidentiel peuvent demander des bandes par leur titre ou leur numéro, et on les leur fait alors écouter immédiatement en français ou en anglais.

Le système d'information de la Fondation conviendrait particulièrement à une utilisation nationale et ne coûterait pas cher. Selon M. Henry Schankula, directeur de la division des méthodes d'éducation à la Fondation, un programme national d'informations préenregistrées coûterait à peu près 20 000 \$ au départ, et les frais d'exploitation annuels s'élèveraient à environ un million de dollars. À ce chiffre, il faudrait ajouter la promotion du service, dont se chargeraient normalement les organismes provinciaux compétents.

Le Comité permanent souhaiterait la création d'un système national s'inspirant de ces deux modèles. Il s'agirait d'un réseau d'information téléphonique auquel pourraient recourir, dans l'anonymat, les personnes qui ont un problème de dépendance. Les intéressés pourraient aussi obtenir sur demande le numéro de téléphone de centres de traitement.

5. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de négocier avec la Fondation de la recherche sur la toxicomanie et avec les autorités provinciales compétentes en vue d'étendre l'utilisation de la ligne d'information sur les drogues et l'alcool de la Fondation.

D'après des témoins, des évaluations de programmes de prévention scolaires ont révélé qu'un grand nombre de ces programmes étaient inefficaces. Des témoins ont toutefois affirmé qu'on avait lieu de penser que de nouvelles méthodes de prévention